



## DOSSIER DU MOIS

### La réforme des rythmes scolaires

#### LE TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE

Suite à la nouvelle réforme des rythmes scolaires, avec une demi-journée d'école supplémentaire, un réaménagement du temps a dû être étudié.

La collectivité, dans l'esprit de cette réforme, s'est engagée à mettre en place des temps d'activités péri-éducatifs.

Les enfants, selon leur âge et leur souhait, pourront accéder à des activités diverses et variées gratuites.

A la suite du vote des Conseils d'école réunissant les professeurs des écoles, les parents d'élèves et la mairie, le temps d'activité sera de 15h45 à 16h30.

Ce temps n'est pas un temps obligatoire. Il est donc aux parents, en accord avec leur enfant, de faire le choix de participer à ce dispositif.







## Les T.A.P. : qu'est-ce que c'est ?

Les TAP sont des temps d'activités organisés et pris en charge par la commune en prolongement de la journée de classe. Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc...  
Sont mis en place des temps éducatifs et ludiques composés de nombreux ateliers.

## Comment ça marche ?

Les activités ne sont pas obligatoires et les parents qui le souhaitent peuvent reprendre leurs enfants après le temps d'enseignement à 15h45. Chaque enfant inscrit est pris en charge dès la sortie des classes par l'équipe d'encadrement. L'enfant est ensuite orienté en fonction des choix faits lors de l'inscription.

A la fin du temps d'activité périscolaire : les parents viennent chercher leurs enfants à l'école ou au lieu d'activité, ou il peut être repris en charge par l'accueil périscolaire.

Les temps d'activités périscolaires, pédagogiques sont organisés par la collectivité qui en assure la responsabilité.

Les temps d'activités sont assurés par une équipe d'encadrement qualifiée, composée d'éducateurs sportifs, d'intervenants qualifiés et d'animateurs qui sont agents de la collectivité.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h00 - 8h30 ou 8h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 ou 8h45 - 11h45	Classe	Classe	Classe	Classe	Classe
11h45 - 13h30 ou 13h45	Repas activité jeux ou accueil périscolaire jusqu'à 12h45	Repas activité jeux ou accueil périscolaire jusqu'à 12h45	ALSH Jusqu'à 18h00	Repas activité jeux ou accueil périscolaire jusqu'à 12h45	Repas activité jeux ou accueil périscolaire jusqu'à 12h45
13h45 - 15h45	Classe	Classe		Classe	Classe
15h45 - 16h30	T.A.P.	T.A.P.		T.A.P.	T.A.P.
16h30 à 18h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire		Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

La mise en place de ce projet sera effective à partir du 08 septembre 2014 jusqu'au 3 juillet 2015.



## Objectifs pédagogiques :

- Permettre à chaque enfant de partager avec les intervenants, leurs connaissances et leur savoir-faire face à une activité.
- Accroître les notions de respect, de tolérance et d'écoute vis-à-vis des consignes, du groupe et des animateurs.
- Donner envie à l'enfant de s'investir à long terme sur des projets.
- Permettre à TOUS la découverte et la pratique d'activités extrascolaires.

## Les moyens mis en oeuvre :

- Proposer un large choix d'activités permettant aux parents et aux enfants de choisir selon leur envie (nombre de places limité)
- Mise en place d'une gratuité pour faciliter ou encourager l'accès aux activités
- Proposer des temps d'écoute et d'échange avant chaque début de séance avec les enfants
- Questionnaire et échanges avec les parents en fin d'année scolaire.

## Quelles sont les activités proposées ?

La municipalité a souhaité proposer des activités de qualité et diversifiées permettant d'éveiller les enfants à des thématiques variées :

- Culture (chorale, lecture, découverte de la faune et de la flore, découverte du patrimoine local, anglais, allemand...)
- Activités artistiques (danse, arts plastiques, photos, film...)
- Sport (basket, sports collectifs...)
- Développement aux nouvelles technologies comme la maîtrise de l'outil informatique, création d'un blog, savoir chercher sur internet
- Bien-être et confiance en soi (théâtre, relaxation, savoir gérer l'équilibre alimentaire dans son assiette et pour son goûter)
- Temps libre (surtout pour les enfants de petite section de maternelle)

*Ces activités s'intégreront dans un projet éducatif en articulation avec les projets des écoles.*

## Inscriptions et/ou renseignements :

ESPACE ENFANCE DU COLOMBIER

ALLEE DU PARC - 01350 CULOZ

Tél. : 04 79 87 76 79

Mail : [espaceloisirs.culoz@orange.fr](mailto:espaceloisirs.culoz@orange.fr)







## LE MOT DE L'ADJOINT A LA COMMUNICATION

La majorité municipale est en accord sur le fond mais en total désaccord sur la forme.

Cette réforme scolaire est partie d'un postulat défini par les professionnels de santé tels que les chrono-biologistes, les psychiatres... et le gouvernement afin que nos enfants apprennent et grandissent mieux en les préservant d'une trop grande fatigue. Nous adhérons pleinement à cette volonté.

Mais, malheureusement, la réforme a été menée d'une telle manière par le gouvernement que nous avons le sentiment légitime qu'au bout du compte, les enfants n'en tireront rien de plus. Par contre, la collectivité locale payera les frais supplémentaires engendrés par cette réforme.

En tant qu'élus, nous nous devons de respecter les lois et décrets, ce qui nous oblige à conduire cette réforme. Cependant, nous suivrons de près tout aménagement, assouplissement ou changement de la législation en ce domaine. Nous solliciterons les parents d'élèves et enseignants au cours de l'année scolaire, notamment par le biais de questionnaires, afin d'améliorer l'organisation actuelle. Soyez sûrs que la santé et l'apprentissage de nos enfants sont des priorités absolues.

### ÉVÈNEMENTS A VENIR : SEPTEMBRE 2014

06-07  
SEPT **PÉTANQUE  
COUPE FRANCO-SUISSE**  
Samedi 6  
et Dimanche 7 Septembre

14  
SEPT **FÊTE DES CLASSES EN 4**  
Dimanche 14 Septembre  
Salle des Fêtes

21  
SEPT **JOURNÉES DU PATRIMOINE**  
Dimanche 21 Septembre

21  
SEPT **EXPOSITION MUSICALE**  
Dimanche 21 Septembre  
Salle des Fêtes

#### L'INFO EN +

Inscriptions à l'école de musique de Mlle Chevallier dès le 1er septembre.  
Tél : 06 18 56 17 63

27  
SEPT **FÊTE DE LA BIÈRE**  
Samedi 27 Septembre  
Centre ville

28  
SEPT **VENTE DE DIOTS**  
Dimanche 28 Septembre  
Place du Four



**ATTENTION  
MEDIATHEQUE :**  
NOUVEAUX HORAIRES  
DÈS LE MARDI 2 SEPTEMBRE

Mardi : 16h - 18h30  
Mercredi : 9h - 12h et 14h - 16h  
Vendredi : 16h - 18h30  
Samedi : 9h - 12h

Toutes les infos sur le site :  
**www.culoz.fr**

04 79 87 00 29 - mairie.culoz.sa@wanadoo.fr

